

## Le nombre d'enfants tués ou gravement blessés en voiture a baissé de moitié ces 15 dernières années

En 2006 est entrée en vigueur l'obligation d'utiliser un siège-auto pour tous les enfants

***Le 1<sup>er</sup> septembre 2006, la Belgique transposait une directive européenne exigeant que chaque enfant, dont la taille est inférieure à 1,35 m, soit transporté en voiture dans un dispositif de retenue adapté. Auparavant, l'utilisation d'un dispositif de retenue adapté pour les enfants était uniquement obligatoire en Belgique pour les enfants de moins de 3 ans à l'avant. Même si elle n'est pas toujours bien respectée, cette réglementation a eu un impact positif sur la sécurité routière. Selon une nouvelle analyse statistique de l'institut Vias, le nombre d'enfants de 3 à 10 ans tués ou gravement blessés en tant que passagers de voiture a baissé de moitié ces 15 dernières années.***

En 2005, dernière année avant l'entrée en vigueur de l'obligation d'utiliser un siège-auto pour tous les enfants, 52 enfants entre 3 et 10 ans avaient été tués ou gravement blessés dans un accident en tant que passagers de voiture. L'an dernier, il s'agissait de 26 enfants. Ce nombre a donc baissé de moitié en 15 ans, en grande partie grâce à l'efficacité des sièges-autos.

La règle générale du code de la route est claire: "Les enfants de moins de 18 ans et dont la taille est inférieure à 135 cm doivent être transportés dans un dispositif de retenue pour enfants qui leur est adapté". Mais dans la pratique, non seulement il y a des exceptions, mais en plus, il n'est pas toujours évident pour les parents de savoir ce qu'est un siège-auto adapté. C'est pourquoi les parents posent régulièrement des questions concernant les sièges-autos.



L'affiche de la campagne de sensibilisation en 2006

### Les 10 questions les plus souvent posées

#### 1) Comment savoir si mon siège-auto satisfait aux normes en vigueur ?

A l'heure actuelle, deux normes européennes coexistent au niveau de l'homologation des dispositifs de retenue pour enfants : la norme i-Size (appelée également R129) et la norme plus ancienne R44-04 (toujours d'actualité). Les sièges vendus dans le commerce doivent être conformes à l'une de ces deux normes.

A noter que les sièges répondant à la norme i-Size prévoient le transport des enfants en position « dos à la route » jusqu'à 15 mois peu importe leur poids, s'utilisent exclusivement avec le système de fixation Isofix et ne sont plus classés par groupe de poids mais par rapport à la taille de l'enfant.

La norme R44-04 disparaîtra probablement dans le futur mais en attendant, tous les sièges déjà homologués continuent d'être vendus et utilisés en toute légalité et en sécurité.

## *2) Puis-je transporter mon enfant à l'avant ?*

Oui, les enfants peuvent, à tout âge, prendre place à l'avant. Bien entendu, ils doivent prendre place dans un siège-auto s'ils sont plus petits qu'1,35m. Seule restriction : il est interdit d'installer un enfant dans un dispositif de retenue dos à la route à une place de la voiture équipée d'un airbag frontal, sauf si celui-ci est désactivé.

La décision des parents de placer les enfants à l'avant ou à l'arrière est question de choix personnel. Les places à l'arrière sont plus sûres mais il peut parfois être intéressant pour un conducteur, surtout s'il est le seul adulte dans le véhicule, d'avoir une vue directe sur un jeune enfant. Dans ce cas, il choisira de placer celui-ci devant.

## *3) Puis-je encore utiliser un siège-auto sans dossier ?*

Contrairement aux idées reçues, il est toujours autorisé d'utiliser des rehausseurs sans dossier même si la nouvelle norme i-Size n'homologue plus que des sièges avec dossier

Il est néanmoins important de préciser que les rehausseurs avec dossier sont nettement plus sûrs car ils sont munis de protections latérales, d'un appuie-tête (réglable) et d'un passage de ceinture au niveau de l'épaule.

## *4) Puis-je utiliser un siège-auto d'occasion ?*

Dans ce cas, il est essentiel de connaître l'historique du siège. En effet, s'il a déjà été soumis à un choc, il peut présenter des microfissures invisibles à l'œil nu mais qui réduisent fortement son efficacité. Mais en pratique, il est quasiment impossible de voir si un siège-auto a subi un choc. C'est pourquoi il est déconseillé d'acheter un siège-auto d'occasion auprès d'une personne qu'on ne connaît pas. Il faut en outre vérifier que le siège est conforme à l'une des deux normes en vigueur et disposer de la notice d'utilisation.

## *5) Je transporte les enfants d'un ami. Puis-je les transporter sans siège-auto ?*

Les enfants de minimum 3 ans peuvent voyager à l'arrière sans dispositif de retenue:

- si le conducteur n'est pas un des parents des enfants transportés;
- s'il s'agit d'un trajet court et occasionnel;
- et s'il n'y a pas ou pas suffisamment de dispositifs de retenue disponibles.

Ils doivent alors porter la ceinture de sécurité. Attention toutefois, si vous avez la possibilité de le placer dans un siège-auto, cette solution reste très nettement préférable.

## *6) Je dois transporter 3 enfants à l'arrière mais ma voiture permet uniquement l'installation de 2 sièges. Que faire ?*

Un 3<sup>e</sup> enfant (de minimum 3 ans) peut voyager à l'arrière sans dispositif de retenue pour enfants. Il doit alors porter la ceinture de sécurité. En termes de sécurité, cette solution est toutefois loin d'être idéale.

## *7) La position "dos à la route" est-elle vraiment la plus sûre pour les plus petits ? Cela m'empêche de voir ce que mon enfant fait...*

En installant un bébé dos à la route (donc avec la tête orientée vers la vitre arrière de la voiture), la tête et le tronc du bébé sont en appui contre le dossier du siège lors d'une collision frontale. Le choc est donc mieux réparti. Et cela limite le mouvement de la tête et du cou, ce qui diminue le risque de lésions cervicales. Proportionnellement, la tête d'un bébé est beaucoup plus lourde que celle d'un adulte. Il est donc important que le choc ne se concentre pas sur les vertèbres cervicales

## *8) Quand passer à un siège-auto d'un groupe supérieur ?*

Lorsque la tête de votre enfant dépasse du siège-auto ou que le poids maximal du siège est atteint, il convient de passer à un siège-auto du groupe supérieur, pas avant. Un siège-auto du groupe inférieur offre toujours plus de protection à votre enfant.

Pour rappel:

- siège-bébé dos à la route (groupe 0+): homologué pour les 0-13 kg
- siège-auto face ou dos à la route (groupe 1): homologué pour les 9-18 kg
- rehausseur (groupes 2-3): homologué pour les 15-36 kg

A partir du moment où l'enfant mesure 1,35m, la loi lui permet d'être attaché avec la seule ceinture de sécurité. Mais s'il pèse moins de 36 kg et qu'il est encore à l'aise sur son rehausseur, il vaut mieux qu'il continue à l'utiliser le plus longtemps possible. Dans certains pays comme l'Allemagne ou le Luxembourg, leur utilisation est obligatoire jusqu'à 1,5m.

#### *9) Ne pas attacher son enfant, est-ce si grave ?*

Lorsque l'enfant n'est pas du tout attaché, les conséquences sont souvent très lourdes. En cas de collision à une vitesse de 50 km/h, l'impact correspond à 35 fois le poids de la personne. Un enfant de 25kg se transforme en une masse de quasi une tonne. Une collision à une vitesse de 50 km/h est comparable à une chute de 10m environ, soit près de 3 étages ! Bref : ne pas attacher son enfant en voiture revient à le laisser jouer sur un balcon sans garde-fou.

#### *10) Puis-je acheter mon siège-auto dans un supermarché ou dois-je absolument me rendre dans un magasin spécialisé ?*

L'avantage des magasins spécialisés est que l'acheteur peut avoir les conseils d'un spécialiste pour faire son choix en fonction du type de véhicule, de l'utilisation, etc. Il existe par ailleurs des classements répertoriant les sièges-auto en fonction de leurs résultats aux crash-tests. Il peut être utile de les consulter avant de se rendre au magasin. Néanmoins, il ne sert à rien de mettre votre enfant dans un siège-auto très cher et d'adopter une conduite peu soucieuse du code de la route.

### **10 conseils pour ne plus commettre d'erreur en attachant son enfant**

1. Informez-vous à temps du type de siège adapté à votre enfant. Les sièges-autos sont homologués soit suivant le poids soit suivant la taille.
2. Avant l'installation, lisez attentivement la notice d'utilisation.
3. Veillez toujours à ce que le siège soit orienté dans la bonne direction. Pour les sièges-bébés, ça veut dire dos à la route.
4. Assurez-vous que la ceinture suive le bon « trajet ».
5. La ceinture ne peut pas non plus être tournée, elle perd ainsi de sa résistance.
6. Si vous avez la possibilité de choisir un système ISOFIX, n'hésitez pas. Les sièges qui en sont équipés sont plus faciles à installer.
7. Veillez à ce qu'il n'y ait pas trop de jeu au niveau des sangles, un gros centimètre maximum. La ceinture doit également être bien tendue partout.
8. Faites en sorte que les sangles ou la ceinture passent bien au-dessus de l'épaule, et donc pas derrière le dos ou sous l'aisselle.
9. N'attachez pas votre enfant uniquement pour de longs trajets. Un accident peut aussi survenir lors de courts trajets.
10. Si votre enfant s'attache-lui même, vérifiez s'il l'a fait correctement.

Plus d'infos sur la manière d'attacher les enfants en voiture sur <http://bit.ly/2ENgyTL>.

Plus d'infos sur la manière d'attacher les bébés en voiture sur <http://bit.ly/2sFVNsl>.

Les infos sont également reprises sur [www.enfantsenvoiture.be](http://www.enfantsenvoiture.be).